

LES PRODUCTIONS ANIMALES DE VOTRE EXPLOITATION
(à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (*))

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION EN EFFECTIFS

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX	EFFECTIFS PERMANENTS (présents au 01/04/21)	EFFECTIFS VENDUS (hors réforme) l'année précédente
BOVINS			
93402	Vaches laitières		
93500	Vaches nourrices		
91306	Taureau		
91200	Bovins mâles race laitière		
91300	Bovins mâles race viande		
92310	Génisses de moins de 1 an race laitière		
92306	Génisses de 1 à 2 ans race laitière		
92302	Génisses de plus de 2 ans race laitière		
92308	Génisses de moins de 1 an race viande		
92304	Génisses de 1 à 2 ans race viande		
92300	Génisses de plus de 2 ans race viande		
OVINS, CAPRINS			
92702	Agnelles		
91400	Brebis laitières		
91500	Brebis viande		
91704	Chevrettes		
91900	Chèvres laitières lait non transformé		
91902	Chèvres laitières lait transformé		
PORCINS			
93000	Truies naisseurs 7 kg		
93102	Porc charcutier		
EQUINS			
91813	Poulains		
91802	Juments		
91810	Chevaux		
92100	Poneys		
92101	Ânes, mulets		
AVICULTURE, CUNICULTURE			
93206	Poules pondeuses œuf consommation		
93307	Poulets standard		
92900	Pintades		
92002	Dindes industrielles		
92003	Dindes fermières		
91604	Canards à rôtir		
91606	Canards gavés		
92500	Lapins naisseurs engraisseurs		
AUTRES ANIMAUX (précisez) :			

ÉLEVAGE AVEC DÉCLARATION PARTICULIÈRE

CODES	CATÉGORIES D'ANIMAUX EN PRODUCTION	ÉLÉMENTS DÉCLARÉS PERMANENTS (présents à la date du sinistre)	UNITÉ
94268	Pisciculture		m ²
91215	Ruche (miel)		Nombre
91212	Pollen		kg
91210	Cire		kg
91211	Gelée royale		kg
AUTRES ANIMAUX (précisez) :			

LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES DE VOTRE EXPLOITATION
 (à compléter uniquement dans le cadre de pertes de récolte (*))
 Cultures en production en 2021– 1/2

Codes	Cultures	ha	a	ca	AB	Codes	Cultures	ha	a	ca	AB
VERGERS						CULTURES MARAICHÈRES ET LEGUMIÈRES					
91010	Abricotier					91230	Artichaut				
93060	Actinidier					91290	Asperges blanches				
91112	Amandier en coque					91311	Aubergine				
91770	Cerisier en sec					91511	Blettes				
91773	Cerisier irrigué, - de 250 arbres/ha					91630	Carottes				
91782	Cerisier irrigué, + de 250 arbres/ha					91690	Céleri branche				
91781	Cerisier industrie					91870	Chicorée salade				
91831	Châtaignier bouche					92010	Choux divers				
91832	Châtaignier industrie					92240	Concombre				
?	Grenadier					92242	Concombre sous abri chaud				
93720	Nectarine					92320	Courgettes				
93863	Olivier bouche sec					92600	Epinards				
93866	Olivier huile sec					92720	Fraises				
93865	Olivier huile irrigué					92738	Fraises sous abris froid				
93867	Olivier intensif (+1000 arbres/ha)					92840	Haricots secs				
94040	Pêcher					92926	Haricots verts				
94044	Pêcher industrie					93081	Laitue				
94430	Poirier					93180	Lentilles				
94438	Poirier industrie					93301	Mâche				
94574	Pommier gala					93380	Melons				
94558	Pommier golden					93384	Melons sous chenilles				
94565	Pommier reinette					93383	Melons sous abris froid				
94560	Pommier granny					93680	Navet				
94550	Pommier autres variétés					93821	Oignons blancs (dont Cévennes)				
94780	Prunier					93823	Oignons couleur				
94800	Prunier d'Ente					94337	Persil				
94783	Prunier mirabelle					94410	Poireau				
94793	Prunier reine claudie					94200	Pois potagers				
94180	Petits fruits rouges					94530	Poivrons				
94863	Raisins de table					94624	Pommes de terre primeur				
Autres : précisez						94620	Pommes de terre conservation				
						94660	Potiron, citrouille, courge				
VIGNES DE CUVE						94820	Radis				
97211	Clairette de Bellegarde					95080	Salades				
96065	Vin de table					95082	Salades sous abri froid				
96019	Vin de pays d'Oc blanc					95420	Tomates bouche				
96020	Vin de pays d'Oc rouge					95424	Tomates industrie				
96081	Vin de pays					95426	Tomates sous abris froid				
97041	AOC Costières de Nîmes					95425	Tomates sous abri chaud				
97181	AOC Lirac Côtes du Rhône					92480	Cultures légumières autres				
97112	AOC Tavel					92502	Cult. maraichères sous abris chaud				
97058	AOC Côtes du Rhône					92503	Cult. maraichères sous abris froids				
97047	AOC Coteaux du Languedoc					Autres : précisez					
97053	AOC Côtes du Vivarais										

(* Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte

Cultures en production en 2021– 2/2

Codes	Cultures	ha	a	ca	AB	Codes	Cultures	ha	a	ca	AB
CEREALES ET OLEO-PROTEAGINEUX						CULTURES FLORALES ET PEPINIERE					
91300	Avoine					92389	Culture florale sous abri froids				
91572	Blé tendre hiver					92388	Culture florale sous abri chaud				
91551	Blé dur hiver					94120	Pépinière ornementale				
92178	Colza					94080	Pépinière fruitière				
92641	Féveroles					94060	Pépinière forestière				
93322	Maïs grain irrigué					96012	Vignes mère porte greffe				
93905	Orge hiver					96100	Pépinière viticole (vigne mères de greffons)				
94474	Pois chiches					96102	Pépinière viticole (vigne mères et portes greffes)				
94494	Pois protéagineux					94141	Pépinière viticole greffé soudé				
94980	Riz					Autres cultures : précisez					
95303	Soja					CULTURES FOURRAGERES					
95342	Sorgho irrigué					94720	Prairie temporaire				
95445	Tournesol					94684	Prairie artificielle				
95483	Triticale					94700	Prairie naturelle				
Semences : précisez						93960	Parcours herbacé				
Autres cultures : précisez						95380	Parcours herbacé arbustif				
CULTURES INDUSTRIELLES ET NON ALIMENTAIRES						Autres cultures : précisez					
93141	Lavandin										
Autres cultures : précisez											

(*) Les pertes sur productions végétales sont à déclarer dans les annexes pertes de récolte

LISTE DES ANNEXES

Liste des annexes à joindre à votre dossier :

*** volet « pertes de récoltes »**

- en arboriculture :

- **l'annexe 1** : déclaration des récoltes ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2021
- **l'annexe 2** : inventaire des vergers d'arbres fruitiers sinistrés en 2021

- en maraîchage :

- **l'annexe 3** : déclaration des récoltes ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2021 (maraîchage)
- **l'annexe 4** : rotation des cultures maraîchères réalisées en 2021

- en pépinières :

- **l'annexe 5** : pertes de récoltes en pépinières horticoles et fruitières pour l'année 2021

en viticulture :

- **l'annexe 6** : pertes de récoltes par catégorie sur les vignes pour 2021 et pour les 5 dernières années (2016-2020) pour une prise en compte de votre rendement personnel

*** volet « pertes de fonds »**

- **l'annexe 7** : pertes de fonds en pépinières horticoles et fruitières pour l'année 2021
- **l'annexe 8** : pertes de fonds en cultures pérennes (arboriculture) pour l'année 2021
- **l'annexe 9** : pertes de fonds en cultures pérennes (viticulture) pour l'année 2021
- **l'annexe 10** : pertes de fonds en apiculture pour l'année 2021

Des pièces complémentaires pourront vous être demandées en fonction des dommages constatés sur votre exploitation.

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE

Pièces	P.J.	Obligatoire /facultatif
Exemplaire original de cette demande d'aide dûment complété, daté et signé	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Attestation(s) d'assurance originale(s) par compagnie	<input type="checkbox"/>	Obligatoire
Relevé BIC IBAN	<input type="checkbox"/>	Obligatoire : - en cas de changement des coordonnées bancaires - si vos coordonnées bancaires ne sont pas connues de la DDT(M)
Annexe 1 : déclaration des récoltes ayant subi des dommages en quantité pour l'année 2021	<input type="checkbox"/>	Si votre exploitation a subi des pertes de récoltes en arboriculture/raisin de table
Annexe 2 : inventaire des vergers sinistrés en 2021	<input type="checkbox"/>	Obligatoire sauf si votre exploitation est adhérente à une Organisation de Producteurs . Dans ce cas uniquement vous pouvez joindre l'inventaire des vergers réalisés avec l'O.P.
Annexe 3 : Pertes de récoltes en maraîchage - déclaration des récoltes ayant subi des dommages en quantité	<input type="checkbox"/>	Si votre exploitation a subi des pertes de récoltes en maraîchage
Annexe 4 : rotation des cultures maraîchères en 2021	<input type="checkbox"/>	
Justificatifs de vente (factures) et attestation sur l'honneur ou attestation comptable sur laquelle figurent les quantités de productions sinistrées récoltées en 2021	<input type="checkbox"/>	Obligatoire si vous avez subi une perte de récolte en arboriculture ou en maraîchage
Annexe 5 : pertes de récoltes en pépinières horticoles et fruitières	<input type="checkbox"/>	Si votre exploitation a subi des pertes de récoltes en pépinières horticoles et fruitières
Justificatif des chiffres d'affaires 2018, 2019 et 2020 : attestation comptable sur laquelle figurent les chiffres d'affaires des 3 années liées à l'activité de production de végétaux (hors négoce). En l'absence de comptabilité, copie des déclarations de TVA pour les 3 années	<input type="checkbox"/>	
Annexe 6 : pertes de récoltes sur les vignes ; déclaration de récoltes des vignes par appellation et par type de conduite (bio ou non bio) pour 2021 et pour les 5 dernières années (2016-2020) pour une prise en compte de votre rendement personnel	<input type="checkbox"/>	Si vous avez subi des pertes de récoltes sur les vignes à raisins de cuve
Copie de votre déclaration <u>2021</u> de récolte et de production auprès des douanes	<input type="checkbox"/>	Si vous avez subi des pertes de récoltes sur les vignes à raisins de cuve
Annexe 7 : pertes de fonds en pépinières horticoles et fruitières	<input type="checkbox"/>	Si votre exploitation a subi des pertes de fonds en pépinières horticoles et fruitières
Annexe 8 : pertes de fonds en culture pérenne reconnues (figuiers, grenadiers, pommiers, cerisiers, plantes aromatiques et médicinales)	<input type="checkbox"/>	Si votre exploitation a subi des pertes de fonds sur les cultures pérennes reconnues
Copie des factures acquittées d'achat des plants et arbres venant en remplacement	<input type="checkbox"/>	
Annexe 9 : pertes de fonds en culture pérenne (vignes)	<input type="checkbox"/>	Si votre exploitation a subi des pertes de fonds sur les vignes
Copie des factures acquittées d'achat des plants venant en remplacement	<input type="checkbox"/>	
Annexe 10 : pertes de fonds en apiculture (essaims)	<input type="checkbox"/>	Si vous êtes apiculteur
Relevé d'exploitation de la MSA	<input type="checkbox"/>	Si vous n'avez pas déposé de dossier PAC en 2021

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

SIGNATURE ET ENGAGEMENT

Je soussigné (nom et prénom) : _____

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Je déclare ne pas percevoir de pension de retraite agricole.

Je demande à bénéficier d'une indemnisation au titre de la procédure des calamités agricoles.

Je m'engage, sous réserve d'attribution de l'aide :

- à délivrer tout document ou justificatif demandé par l'autorité compétente pendant 3 années ;
- à me soumettre et à faciliter l'ensemble des contrôles administratifs et des contrôles sur place ;
- en cas de perte de fonds (dégâts relatifs aux sols, ouvrages et cultures pérennes), à employer sur l'exploitation la totalité de l'indemnisation perçue au titre des calamités agricoles.

Je suis informé qu'en cas d'irrégularité ou de non respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, majoré d'intérêts de retard et éventuellement de pénalités financières, sans exclure d'autres poursuites et sanctions prévues par les textes en vigueur.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature (*)

—

(*) signature de tous les associés dans le cas d'un GAEC ou signature du gérant pour toute autre forme sociétaire.



Campagne agricole : Année |_|_|0_|_|2_|_|1_|

N° 13681*03

**ATTESTATION D'ASSURANCE
DEVANT ÊTRE JOINTE AU CERFA N°13681
POUR L'INDEMNISATION AU TITRE DES CALAMITÉS AGRICOLES**

Type du sinistre : **Gel du 8 avril 2021**

Date du sinistre : |_|_|0_|_|8_|_|/|_|0_|_|4_|_|/|_|2_|_|0_|_|2_|_|1_|

Commune principalement concernée par la calamité : _____

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME D'ASSURANCE

Dénomination sociale : _____

Adresse (siège social) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_| Commune : _____

Contact local, nom : _____

Téléphone : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ; Mél : _____

IDENTIFICATION DU BENEFICIAIRE / ASSURÉ

N° SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et prénom ou raison sociale : _____

Adresse (siège de l'exploitation) : _____

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_|_| Commune : _____

GARANTIES

Assurance multirisque agricole ou assurance incendie tempête

N° du contrat : _____ Biens garantis : Bâtiments d'exploitation Contenu

Assurance sur les embarcations (en aquaculture)

N° du contrat : _____ Biens garantis : _____

Assurance mortalité du bétail

	Espèces assurées :	Indemnités de sinistre (en €)
N° du contrat :	-	-
	-	-
	-	-

GARANTIES (SUITE)

Assurance des récoltes contre les risques climatiques

N° du contrat Grêle :

N° du contrat Multirisques Climatiques (MRC):

	Cultures sinistrées assurées	Superficies assurées (en ha)	Capitaux totaux assurés (en €)	Franchise par culture (*)	Indemnités versées (en €)
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					
G <input type="checkbox"/> MRC <input type="checkbox"/>					

* Si le contrat souscrit est un contrat à l'exploitation ou pour un groupe de cultures, veuillez indiquer le montant global de la franchise.

SIGNATURES ET ENGAGEMENTS DE L'ASSUREUR ET L'ASSURÉ

L'assuré, soussigné, atteste être assuré au jour de la calamité : _____

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assuré :

L'organisme d'assurance atteste que l'assuré mentionné ci-dessus, est assuré au jour de la calamité et que la contribution additionnelle dans le cas où elle existe, a été acquittée ou est exigible.

Fait le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

Signature de l'assureur :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE RÉCOLTE EN ARBORICULTURE ET RAISIN DE TABLE

ANNEXE 1 – DÉCLARATION DES RÉCOLTES AYANT SUBI DES DOMMAGES EN QUANTITÉ POUR L'ANNÉE 2021

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :

Cultures sinistrées	Récolte terminée				Récolte en cours	Nom de l'O.P. agréée à laquelle vous adhérez	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance :		Indemnité d'assurance (en euros)	Autre indemnité hors assurance (en euros)
	Quantité récoltée non déclassée (en quintaux)	Quantité récoltée déclassée (en quintaux)	Quantité récoltée totale (en quintaux)	Récolte mécanique (A) ou manuelle (M)	Date approximative de fin de récolte		Grêle	Multirisque Climatique		
Coings										
A compléter pour les producteurs de fruits n'ayant pas déposé de dossier durant les deux premières périodes de dépôt :										
Abricots										
Cerises										
Nectarines										
Pêches										
Prunes										
Pommes *										
Poires										
Figues										
Kiwis										
Grenades										
Amandes										
Noix										
Raisin de table										

Pour les cultures dont la récolte est terminée : veuillez joindre un justificatif de récolte

Pour les cultures dont la récolte n'est pas terminée : dans un premier temps, veuillez indiquer la date approximative de fin de récolte puis dans un deuxième temps, transmettre le justificatif de récolte

*** dans le justificatif de récolte, veuillez répartir les quantités de pommes de récoltées entre les catégories suivantes : pommes gala, pommes golden, pommes reinettes, pommes granny et pommes autres variétés**

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE RÉCOLTE EN ARBORICULTURE

ANNEXE 2 – INVENTAIRE DES VERGERS SINISTRÉS POUR L'ANNÉE 2021

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :.....

Êtes vous adhérent à une Organisation de Producteurs ? Non Oui Si oui, laquelle ?

Dans ce cas, vous pouvez joindre une copie de l'inventaire verger réalisé avec votre O.P.

Département	Commune	Références cadastrales ou N°îlot PAC 2021	Espèce	Variété	Nombre d'arbres sur la parcelle	Surface (en ha)	Année de plantation

Signature :

Département	Commune	Références cadastrales ou N°îlot PAC 2021	Espèce	Variété	Nombre d'arbres sur la parcelle	Surface (en ha)	Année de plantation

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE RÉCOLTE EN MARAÎCHAGE

ANNEXE 3 – DÉCLARATION DES RÉCOLTES AYANT SUBI DES DOMMAGES EN QUANTITÉ POUR L'ANNÉE 2021

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :

Commune	Références cadastrales ou N° îlots PAC 2021	Surface	Nature de la culture sinistrée	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Récolte totale (à préciser : en q, kg ou t)	Nom de l'organisation de producteurs agréée à laquelle vous adhérez	La culture sinistrée est-elle assurée ?				Autres indemnités hors assurance (en €)
							Grêle	Récolte	Franchise (en €)	Indemnité assurance (en €)	
			melons								
			pois								

A compléter pour les producteurs n'ayant pas déposé de dossier durant la précédente période de dépôt :

			asperges								
			courgettes								
			fraises								

Veuillez joindre un justificatif de récolte pour chaque production

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE RÉCOLTE EN MARAÎCHAGE

ANNEXE 4 – ROTATION DES CULTURES MARAÎCHÈRES EN 2021

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :

Cultures	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Ex : tomates				Date de semis ou plantation			1 ha		Date de fin de récolte			
		Date de fin de récolte 2021							Date de semis ou plantation 2020			

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE RÉCOLTE EN PEPINIÈRES HORTICOLES ET FRUITIÈRES

ANNEXE 5 – PERTES DE RÉCOLTES EN PEPINIÈRES HORTICOLES ET FRUITIÈRES EN 2021

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :.....

Les pertes de récoltes concernent les végétaux qui devaient être commercialisés dans un délai inférieur à 12 mois suivant la date du sinistre

Commune	Références cadastrales ou N°îlot PAC 2021	Genre	Espèce	Variété	Spécificités (hauteur, force, âge...)	Nombre de plants mis en culture	Nombre de plants détruits	Valeur unitaire du plant dans votre catalogue

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE RECOLTE SUR LES VIGNES

ANNEXE 6 – DECLARATION DE RECOLTES SUR LES VIGNES (RAISIN DE CUVE) EN 2021 ET POUR LES ANNEES 2016 À 2020

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur :.....	N° Pacage ou SIRET :..... N°CVI :.....
---	---

Attention : Remplir, en cochant les cases ci dessous, une annexe 6 par appellation et par type de conduite (bio/non bio) selon le tableau ci dessous (photocopier la page si nécessaire)

Appellations « Douanes »	VSIG <input type="checkbox"/>	IGP blanc <input type="checkbox"/>	IGP rouge et rosé <input type="checkbox"/>	AOP Costières de Nîmes <input type="checkbox"/>	AOP Lirac <input type="checkbox"/>	AOP Tavel <input type="checkbox"/>	AOP Côtes du Rhône <input type="checkbox"/>	AOP Côteaux du Languedoc <input type="checkbox"/>	AOP Côtes du Vivarais <input type="checkbox"/>	AOP Clairette de Bellegarde <input type="checkbox"/>
Agriculture biologique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Année de la récolte	Surface récoltée (ha) ligne 4 de la déclaration de récolte 2021	Volume récolté (hl) ligne 5 de la déclaration de récolte 2021	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)	Nom et adresse des organismes auxquels vous avez livré	La culture sinistrée a-t-elle un contrat d'assurance Grêle	Indemnité assurance (€)
2021						
	Surface récoltée (ha) ligne 4 des déclarations annuelles	Volume récolté (hl) ligne 5 pour vente négociant ou ligne 14 ou 15 pour coop/cave particulière	Récolte manuelle (M) ou mécanique (A)			
2020						
2019						
2018						
2017						
2016						

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE FONDS EN PEPINIERES HORTICOLES ET FRUITIÈRES

ANNEXE 7 – PERTES DE FONDS EN PEPINIERES HORTICOLES ET FRUITIÈRES EN 2021

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :.....

Les pertes de fonds concernent les végétaux qui devaient être commercialisés dans un délai supérieur à 12 mois suivant la date du sinistre

Département	Commune	Références cadastrales ou N°ilot PAC 2021	Genre	Espèce	Variété	Spécificités (hauteur, force, âge...)	Nombre de plants détruits	Valeur unitaire du plant dans votre catalogue

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE FONDS EN CULTURES PERENNES

**ANNEXE 8– PERTE DE FONDS EN CULTURES PÉRENNES
(FIGUIERS, GRENADIERS, POMMIERS, CERISIERS, PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES)**

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur : N° Pacage ou SIRET :.....

Département	Commune	Références cadastrales	Type de production	Surface sinistrée	Année de plantation	Nombres de pieds sinistrés	Replantation	
							Réalisé(e) (1)	À venir (2)
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	
							<input type="checkbox"/>	

1- si vous avez remplacé les pieds sinistrés, veuillez fournir la facture acquittée d'achat des plants
 2- si vous n'avez pas encore remplacé la plantation, veuillez préciser la date prévisionnelle à laquelle vous remplacerez la plantation

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE FONDS EN CULTURES PERENNES

ANNEXE 9– PERTE DE FONDS EN VIGNES

Nom, prénom ou raison sociale du demandeur :	N° Pacage ou SIRET :..... N° CVI :.....
--	--

Commune	Référence cadastrale de la parcelle	Zone d'appellation viticole	Cépage	Mode de conduite : Gobelet (G) ou Palissage (P)	Année de plantation	Nombre de ceps détruits et à remplacer	Replantation	
							Réalisée (1)	À réaliser (2)

1- si vous avez remplacé les pieds sinistrés, veuillez fournir la facture acquittée d'achat des plants
 2- si vous n'avez pas encore remplacé la plantation, veuillez préciser la date prévisionnelle à laquelle vous remplacerez la plantation

Signature :

Gel du 8 avril 2021 - PERTES DE FONDS EN APICULTURE

ANNEXE 10 –PERTE DE FONDS D'ESSAIMS

Seuls les apiculteurs détenant plus de 70 ruches sont éligibles à cette procédure d'indemnisation.

Localisation du (des) essaims(s) sinistré(s)			Nombre d'essaims détruits	Remplacement	
ruchers	Commune	Localisation cadastrale		réalisé	À réaliser (*)
Rucher n°1					
Rucher n°2					
Rucher n°3					
Rucher n°4					

* si vous n'avez pas encore réalisé les travaux, veuillez préciser la date prévisionnelle à laquelle vous les réaliserez.

Signature :